

ÉVOLUTION DE L'E.T.G.

CONTEXTE :

La réforme de l'épreuve théorique générale est l'aboutissement de la refonte de la formation enclenchée par le REMC. La mise en œuvre de la nouvelle épreuve théorique générale s'est traduite par une chute brutale du taux de réussite moyen. Cette situation était crainte mais son ampleur a surpris et inquiète la grande majorité des établissements d'enseignement de la conduite.

Pourtant, la pertinence, à terme, de cette réforme semble avérée dans la promotion de l'éducation routière en présentiel au sein des établissements d'enseignement de la conduite. Elle permettra de crédibiliser le secteur professionnel en valorisant ses compétences.

Toutefois, sa mise en application nécessite une information et une formation des professionnels. Ce document a vocation à être, pour vous, une grille de lecture de la réforme.

Vous y trouverez :

1. la table concordance thèmes/familles ;
2. les contenus à traiter :
 - antérieurs à la réforme ;
 - nouvellement introduits (ces derniers apparaissent, de manière soulignée dans la partie III de ce document).
3. des conseils pour l'interprétation des situations.

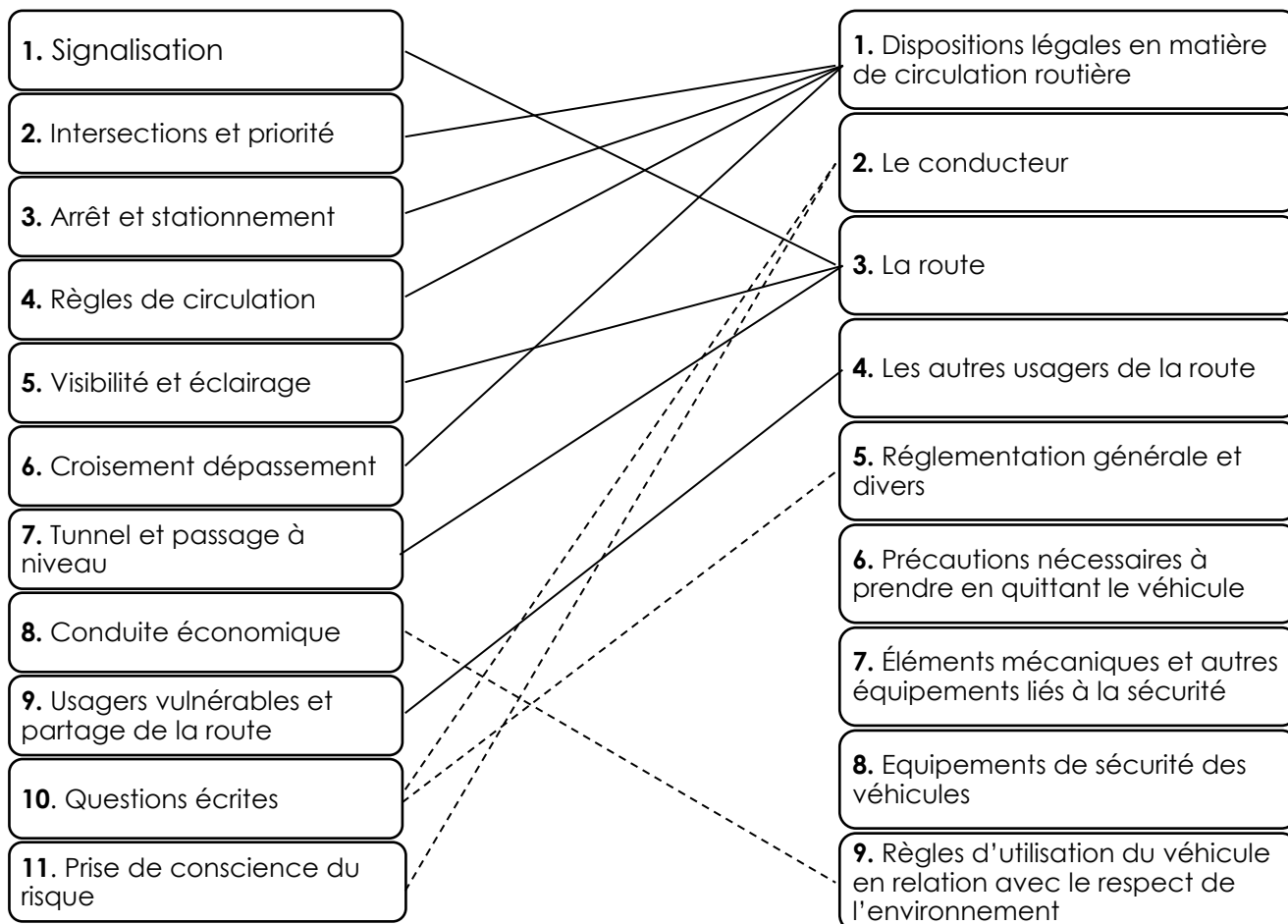
L'équipe pédagogique ANPER

I. OBJECTIF DE LA RÉFORME :

L'objet de la réforme est d'agir sur la compréhension de la règle et son application en situation réelle.

L'enseignement théorique doit développer l'analyse des situations de conduite en tenant compte des risques réels et pas seulement de la règle.

II. LES 9 FAMILLES (équivalences avec les anciens thèmes) :



III. NOUVEAUX CONTENUS À TRAITER PAR FAMILLE :

Famille 1 : Dispositions légales en matière de circulation routière (L)

La signalisation routière et les règles de circulation

Connaissance de la signalisation (verticale, horizontale, temporaire) et justification afin de la respecter.

Nécessité des règles de circulation pour partager l'espace avec un maximum de sécurité.

Risques liés au non-respect de la signalisation et des règles de circulation, principales sanctions.

La vitesse

Dispositions légales relatives à la vitesse (conducteur expérimenté et conducteur en période probatoire).

Risques liés à la vitesse en circulation (notions d'énergie cinétique et de force centrifuge).

Nécessité d'adapter la vitesse en fonction de la réglementation, de l'infrastructure et de l'environnement, en fonction des situations (circulation en file, croisement et dépassement, virages) mais aussi en fonction des diverses catégories d'usagers en prenant en compte le différentiel de vitesse (VL/Piétons, VL/2 Roues, VL/PL).

Le positionnement sur la chaussée

Règle générale (circulation à droite), le positionnement pour préparer un changement de direction et franchir une intersection, le positionnement pour aborder et négocier un virage.

Risques liés aux changements de direction, aux franchissements des intersections et les précautions à prendre.

L'arrêt et le stationnement

Réglementation relative à l'arrêt et au stationnement (jour/nuit, en et hors agglomération).

Risques liés à l'arrêt et au stationnement et les précautions à prendre (jour/nuit).

Le croisement et le dépassement

Prescriptions réglementaires relatives au croisement et dépassement (jour/nuit, en et hors agglomération).

Risques liés aux situations de croisement et de dépassement (adaptation de la vitesse, espacements latéraux et longitudinaux en fonction des catégories d'usagers).

Famille 2 : le conducteur (C)

Vigilance et attitude à l'égard des autres usagers

Importance de la communication avec les autres usagers (compréhension des intentions des autres usagers et vérification de la compréhension de ses intentions par les autres usagers) ainsi que les différents moyens de communication (avertisseurs sonores, lumineux).

Réglementation concernant la communication visuelle diurne et nocturne.

Baisse de vigilance : facteurs, signes, risques et moyens d'y remédier.

Perception et évaluation des espaces et distances de sécurité

Temps de réaction (définition, durée, distance parcourue).

Distances de freinage et d'arrêt.

Temps intervéhiculaire et temps de sécurité.

Les déficiences des fonctions perceptives du conducteur et les risques sur la conduite

Déficiences visuelles (acuité visuelle, champ visuel) et auditives.

Déficiences liées à la consommation de produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments) et leurs influences sur la conduite (ex : perte de la couleur rouge et éblouissement sous l'emprise de l'alcool).

Dispositions légales (taux d'alcoolémie en fonction des conducteurs), les modalités de dépistage et de vérification du taux d'alcoolémie et des produits stupéfiants, les sanctions.

Facteurs pouvant entraîner la variation des taux d'alcoolémie (poids, sexe, état de santé).

Déficiences liées à la fatigue et à l'utilisation des distracteurs (téléphone, passagers, GPS, etc.).

Famille 3 : la route (R)

La réglementation et les comportements de conduite en cas de visibilité et d'adhérence réduites, de jour et de nuit : pluie, brouillard, neige et verglas, vent latéral.

Vitesses et distances de sécurité en fonction de la visibilité et de l'adhérence.

Réglementation concernant l'utilisation des feux (reconnaissance des témoins allumés).

Réglementation et la signalisation relatives à l'utilisation des équipements spéciaux en cas de neige et de verglas.

La réglementation et les comportements de conduite dans les situations suivantes :

Approche et franchissement des passages à niveaux, des tunnels, des chantiers routiers.

Circulation des tramways.

La réglementation et les comportements de conduite sur voies rapides et autoroutes

Règles d'accès, de circulation et de sortie du système autoroutier.

Risques liés à la circulation sur voies rapides et autoroutes.

Appréciation permanente des vitesses des autres usagers et maintien des distances de sécurité (utilisation de repères).

Circulation en file et changement de file (réglementation et risques).

Dépassement sur autoroute (anticipation, différentiel de vitesse avec les autres usagers, rabattement sans gêner).

Risques de la conduite par temps de brouillard sur autoroute.

Risques liés à la monotonie de la conduite sur autoroute.

Famille 4 : les autres usagers de la route (U)

Règles et comportements à l'égard des usagers vulnérables (piétons, enfants, deux-roues motorisés ou non, personnes âgées, personnes à mobilité réduite).

Risques liés aux caractéristiques de certains véhicules (trajectoire et vitesse des motos), (gabarit, encombrement, conditions de visibilité et trajectoires des poids lourds).

Identification des véhicules transportant des matières dangereuses (plaques orange et plaque étiquette de danger).

Risques liés aux croisements et dépassements des véhicules lourds et des deux-roues (écart de trajectoire).

Risques liés à la montée ou à la descente des passagers des véhicules de transport en commun de personnes (inattention, passage devant ou derrière le bus y compris quand le bus circule dans l'autre sens).

Particularités des véhicules agricoles et de travaux publics (identification, différentiel de vitesse).

Réglementation et particularités des véhicules d'intérêt général (prioritaires et bénéficiant de facilités de passage).

Réglementation relative aux voies réservées (deux-roues, véhicules lents).

Risques liés aux évaluations des zones d'incertitude.

Famille 5 : réglementation générale et divers (D)

Les documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule

Documents obligatoires et sanctions pour non-possession ou non-présentation (permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance, contrôle technique).

Réglementation concernant l'assurance (obligation, conséquences d'un défaut d'assurance).

Autres documents utiles dans le véhicule (manuel du constructeur, constat amiable).

Réglementation concernant le permis à points (retrait et attribution des points), **la période probatoire** (attribution des points par année, stage obligatoire), **les principales infractions et sanctions**

Règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident

Constat amiable.

Protéger (balisage) les lieux de l'accident et les victimes.

Alerter les services de secours (prédiagnostic des victimes impliquées blessées ou non nécessaire avant d'alerter, connaître les numéros d'appel et connaître la procédure).

Secourir les victimes (si connaissances des gestes acquises par la formation) et utilisation d'un défibrillateur automatique externe (DAE).

Législation concernant le refus d'obtempérer, le délit de fuite et la non-assistance aux personnes en danger (définition et sanctions).

Influence des passagers et du chargement du véhicule sur la conduite

Réglementation concernant le transport sécuritaire des passagers enfants (règle générale et dérogations) et adultes (position de la ceinture).

Réglementation concernant le poids (PTAC, poids réel), l'encombrement et l'arrimage du chargement (largeur, longueur) d'un véhicule ou d'une remorque (dispositifs réfléchissants triangulaires).

Risques liés au transport de passagers (distraction éventuelle) ou au chargement (visibilité, chute) d'un véhicule sur la conduite.

Famille 6 : précautions nécessaires à prendre en montant dans le véhicule et en le quittant (P)

Précaution pour prendre le véhicule (vérifications avant de monter) **et quitter le véhicule** (vérifications avant d'ouvrir la portière).

Importance de l'installation au poste de conduite (chronologie des réglages) sur l'efficacité de la conduite et la sécurité (visibilité, accessibilité, fatigue).

Famille 7 : éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité (M)

Détecter les dysfonctionnements les plus courants

Entretien courant du véhicule (utilisation de la notice d'utilisation).

Commandes, accessoires, témoins de sécurité visuels et sonores (connaissance et comportement à adopter si un témoin s'allume).

Rôle, principe de fonctionnement et contrôles élémentaires des principaux éléments mécaniques du véhicule (moteur, organes de direction, freins, boîte de vitesses et embrayage, suspension).

Risques liés à un entretien défaillant du véhicule (usure prématurée, accident en cas de rupture de certaines pièces).

Pneumatiques (rôle, état et pression, précautions pour changer une roue, risques liés à un mauvais état des pneumatiques, étiquette concernant la consommation, l'adhérence sous la pluie et le niveau sonore).

Famille 8 : équipements de sécurité des véhicules (S)

Installation sécurisée des enfants conformément à la réglementation applicable (dispositifs de retenue, norme Isofix et e-size, dos et face à la route, désactivation airbag passager avant si enfant dos à la route, sécurité enfant, montée et descente côté trottoir).

Installation sécurisée des passagers adultes conformément à la réglementation (position dans le véhicule, positionnement correcte de la ceinture de sécurité et de l'appui-tête).

Autres équipements de sécurité du véhicule : (ESP, ABS, AFU, limiteur, régulateur, GPS...) leur rôle, leur utilité (et leurs limites), leur bon usage (utilisation tenant compte de la situation).

Famille 9 : règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement (E)

Éco-mobilité (utilisation des différents modes de transport : marche à pied, bus, tramway, vélo).

Réglementation concernant le bruit et la pollution.

Conduite économique et écologique (principes, effets sur la sécurité routière, la consommation de carburant, le rejet des gaz à effet de serre, l'usure des éléments mécaniques du véhicule).

IV. CONSEILS :

Quelle que soit la famille traitée, la formation doit amener les élèves à discerner les risques réels par une recherche d'indices précise et par une hiérarchisation de ces indices.

Le comportement à adopter ne doit plus être basé que sur le respect de la règle mais sur la compréhension de la situation avec comme objectif de prévenir les accidents.

Ainsi,

On s'intéresse davantage à la perception d'indices informels que formels.

On évalue le risque en fonction de sa propre allure et des zones d'incertitudes des usagers présents, sans exagération.

On facilite le partage de la chaussée par un placement, une allure et une communication adaptés.

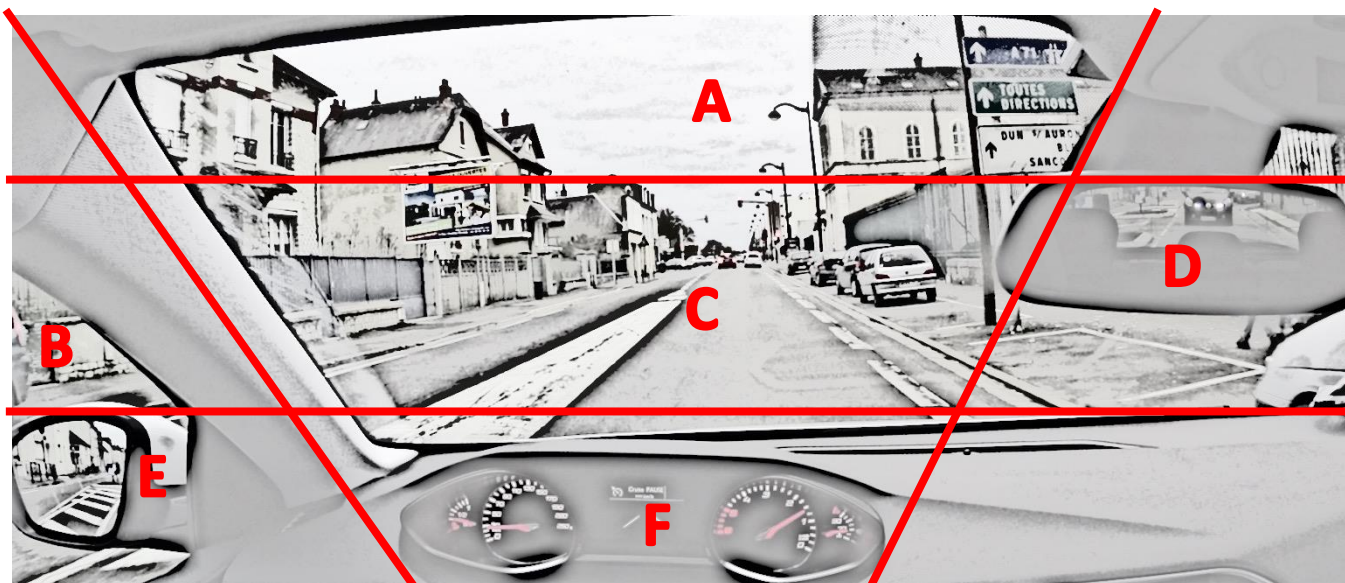
On comprend les atouts et limites physiologiques dans la perception et le traitement d'information plus complexes (autre que la reconnaissance d'un panneau).

On s'interroge sur l'évolution de la situation dans les 2 à 4 secondes qui suivent.

On est enclin à pratiquer une conduite économique et préventive lorsque cela est nécessaire.

Du savoir, on passe au **comprendre et à avoir des notions sur...**

Exemple de lecture d'une image avec exploration de nouvelles zones :



Exemples de libellés nouveaux remontés par des élèves lors des premières épreuves :

“ Il ” ne regarde pas vers moi...

Attirer l'attention en klaxonnant OUI NON

L'absence de visibilité à l'intersection...

Anticiper un éventuel écart de trajectoire du poids lourd OUI NON

Augmenter son espace de sécurité OUI NON

Klaxonner pour avvertir de ma présence OUI NON

Maintenir son clignotant OU retirer son clignotant

Ralentir puis serrer à droite OUI NON

Cesser d'accélérer OUI NON

Le feu est vert depuis longtemps :

Je freine Je cesse d'accélérer Je fais un appel de feux stop

La perception d'indice dans le champ visuel est meilleure à X km/h

Une aide à la navigation mal paramétrée peut être une source de distraction au volant

OUI NON

En cas de doute après l'absorption d'alcool, il est préférable avant de conduire de

s'autoévaluer en utilisant un éthylotest non usagé OUI NON

Les différences de vitesse de plus de 40 km/h sont dangereuses OUI NON

Cette voie d'insertion permet de réduire la différence de vitesse OUI NON

Je fais des appels de feux stop OUI NON

Mettre le pied droit devant le frein OU Maintenir son allure

Le danger potentiel se situe en zone...

Renoncer au dépassement OUI NON

Le chauffeur du poids lourd me perçoit dans ses rétroviseurs OUI NON

Bien installé, je n'ai plus d'angles-morts OUI NON

Plus la ceinture est ajustée, plus elle est efficace en cas de choc OUI NON

L'écran tactile se manipule uniquement à l'arrêt OUI NON

V. RAPPEL DE LA RÉFORME DE LA FORMATION À L'ÉDUCATION ROUTIÈRE (REMC) :

Niveaux hiérarchiques de la conduite	Connaissances et capacités	Contenus essentiels Facteurs augmentant le risque	Auto-évaluation
Projets de vie et aptitudes à la vie (en général)	Connaissances/contrôle de la manière dont les projets de vie et les tendances personnelles influencent le comportement au volant <i>p. ex. style et conditions de vie</i>	Tendances au risque <i>p. ex., consommation d'alcool et de drogues</i>	Auto-évaluation/conscience <i>p. ex., de motifs allant à l'encontre de la sécurité</i>
Intentions et contexte social (par rapport à la conduite)	Connaissances et capacités concernant <i>p. ex., la nécessité du trajet</i>	Risques liés <i>p. ex., aux conditions sociales et à la société</i>	Auto-évaluation/conscience <i>p. ex., de la capacité personnelle de planifier</i>
Maîtrise de situations de conduite	Connaissances et capacités concernant <i>p. ex., l'anticipation de la situation</i>	Risques causés par <i>p. ex., un style de conduite qui augmente le risque (agressif, p. ex)</i>	Auto-évaluation/conscience <i>p. ex., de sa propre marge de sécurité</i>
Maniement du véhicule	Connaissances et capacités concernant <i>p. ex., le contrôle de la direction et de la position</i>	Risques liés <i>p. ex., aux capacités/mécanismes insuffisants</i>	Conscience <i>p. ex., des points forts et faibles dans la capacité de conduite de base</i>

ETG AVANT MAI 2016

MATRICE GDE

ETG MAI 2016

Ce document vous permettra de vous positionner par rapport aux nouveaux enjeux de la réforme. Toutefois, il est insuffisant pour appréhender cette évolution dans ses moindres détails.

C'est pourquoi, pour vous accompagner dans la réforme de l'ETG, l'ANPER vous propose une action de formation adaptée axée sur les contenus concernant les nouvelles familles de questions et l'analyse des risques à partir de photos et de vidéos.

L'ANPER, organisme de formation professionnelle continue de référence de la branche, bénéficie de la reconnaissance de la commission paritaire nationale des services de l'automobile et du conventionnement de l'ANFA.

Depuis 30 ans, l'ANPER accompagne les enseignants de la conduite dans l'évolution du métier par le perfectionnement de leurs compétences.

Pour toute information, contactez l'ANPER :

- par mail : contact@anper.info
- par téléphone : 01 41 44 82 60